

ANNEXE II b

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ARMURERIE (FABRICATION ET RÉPARATION)''	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (établissements privés hors contrat)
	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats libres

ÉPREUVES	UNITÉS	COEF	MODE	DURÉE	MODE	DURÉE
----------	--------	------	------	-------	------	-------

UNITÉS PROFESSIONNELLES						
--------------------------------	--	--	--	--	--	--

EP1 : Prise en charge d'une arme de chasse ou de tir	UP1	4 (1)	CCF		Ponctuelle pratique et orale	5 H (2)
EP2 : Fabrication ou remise en état de la partie mécanique d'une arme de chasse ou de tir	UP2	6	CCF		Ponctuelle pratique	6 H
EP3 : Réalisation de la partie bois d'une arme de chasse ou de tir	UP3	6	CCF		Ponctuelle pratique	6 H

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL						
--------------------------------------	--	--	--	--	--	--

EG1 : Français et Histoire - géographie	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite	2 H 15
EG2 : Mathématiques - Sciences	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2 H
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle	CCF
ÉPREUVE FACULTATIVE : EF : Arts appliqués	UF	(3)	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1h30

- (1) *Dont 1 pour la Vie sociale et professionnelle.*
- (2) *Dont 1heure pour la Vie sociale et professionnelle*
- (3) *Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme. Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'academie, sauf dérogation accordée par le recteur. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.*